



PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du mardi 12 septembre 2023

Le Conseil Municipal ordinaire de la commune de Breil-sur-Roya s'est réuni au lieu habituel de ses séances le mardi 12 septembre 2023 à 20H00 sous la présidence de Monsieur Sébastien OLHARAN Maire de Breil-sur-Roya.

Étaient présents : M. Sébastien OLHARAN Maire, Mme Audrey ROSSI 1^{ère} Adjointe, M. Daniel GIORDAN 2^{ème} Adjoint, Mme Marie-Lou ALLAVENA 3^{ème} Adjointe, M. Thierry GUIDO 4^{ème} Adjoint, Mme Colette BENOUAHAB, M. Paul REY, M. Herbert WOLFERS, Mme Karine BOETTI, Mme Julia BONNET, M. Jérôme BOUERI, M. Francis FRECOURT, M. Jean-Louis TAYLOR, M. Renaud LEFEBVRE, Mme Isabelle SAUVE, M. Michel BRAUN, Mme Danielle GASTALDI.

Étaient absents : Mme Marylène WALKOWIAK 5^{ème} Adjointe, M. André IPERT.

Ont donné pouvoir : M. André IPERT à M. Michel BRAUN.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle SAUVE Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire, remercie le public de sa présence et ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal à 20H00.

Appel des présents par **Monsieur le Maire**.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire**, porte à la connaissance des membres du Conseil municipal de la liste des décisions valant délibérations.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

32	12/06/2023	<p>Convention de location d'un gîte à Monsieur Arthur VERRIERE</p> <p>Est acceptée la convention de location d'un gîte sis 4 chemin des Oliviers à Monsieur Arthur VERRIERE, maître-nageur de la piscine de Breil-sur-Roya, du 03/06/2023 au 30/09/2023, à titre gracieux.</p>
33	16/06/2023	<p>Tarifications boissons – Piscine Municipale</p> <p>La tarification des boissons en vente à la piscine Municipale, pour la période de juin à septembre, est fixée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coca, Orangina, Ice Tea 1,50 € ➤ Eau 2,00 €
34	21/06/2023	<p>Convention de mandatement avec l'office de tourisme pour la mise en vente de billets pour le spectacle de Noëlle PERNA</p> <p>Est acceptée la convention de mandatement avec l'office de tourisme pour fixer les modalités administratives, juridiques et financières des visites et activités de loisirs proposées par la Commune pour lesquelles elle mandate l'office de tourisme pour les mettre en vente sur sa place de marché Regiondo. Cette convention prend effet pour la durée de la campagne estivale, de juillet à décembre 2023, à compter de la date de la signature afin de mettre en vente les billets pour le spectacle de Noëlle PERNA le 25 aout prochain.</p>
35	28/06/2023	<p>Convention de partenariat dans le cadre de la réalisation de l'été culturel 2023 à Breil-sur-Roya</p> <p>Est acceptée la convention de partenariat avec l'association « Entre / Deux » pour l'organisation de démarches participatives artistiques et culturelles sur la Commune du 31/07/2023 au 11/08/2023.</p>
36	14/06/2023	<p>Convention de partenariat dans le cadre de la réalisation de l'été culturel 2023 à Breil-sur-Roya</p> <p>Est acceptée la convention de partenariat avec l'association « Entre / Deux » pour l'organisation de démarches participatives artistiques et culturelles sur la Commune du 21/08/2023 au 01/09/2023.</p>
37	28/06/2023	<p>Tarification pour la vente de glaces à la piscine municipale</p> <p>La tarification pour la vente de glaces à la piscine Municipale, pour la période de juin à septembre, est fixée comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Crème glacée type « magnum » 2,90 € ➤ Crème glacée type cornet 2,40 € ➤ Glace type sorbet au fruit 1,10 € ➤ Glace à l'eau 1,80 €

38	29/06/2023	<p>Convention de mise à disposition de la piscine municipale hors sol à l'association ASALEE</p> <p>Est acceptée la convention de mise à disposition de la piscine municipale et du maître-nageur à l'association ASALEE du 04/07/2023 au 30/09/2023, moyennant 2€ / personne payable au régisseur de la piscine.</p>
39	28/06/2023	<p>Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement des berges au niveau du quartier de l'Isola</p> <p>Est acceptée la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SMIAGE pour les travaux d'aménagement des berges au quartier l'Isola. La convention prend effet à la date de la signature et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les études de conceptions et le permis d'aménager, ➤ Les installations de chantiers, ➤ Les terrassements/nivellement haut de berge, ➤ La remise en état de la voirie, ➤ Les travaux de plantation et d'aménagement, ➤ Le repliement, la remise en état du site après travaux. <p>Le montant des travaux est de 670 727,15 € HT.</p>
40	30/06/2023	<p>Convention pluriannuelle de pâturage pour Madame Marina CARLETTI</p> <p>Est acceptée la convention pluriannuelle de pâturage avec Madame Marina CARLETTI concernant les parcelles 33, 34 et 35 (110 ha) situées à Piène-Haute, pour un montant de 480 € /an et pour une durée de 9 ans.</p>
41	30/06/2023	<p>Convention pluriannuelle de pâturage pour Monsieur Alan QUINT</p> <p>Est acceptée la convention pluriannuelle de pâturage avec Monsieur Alan QUINT concernant les parcelles 36, 37 et 38 (80 ha) situées à Piène Basse, pour un montant de 200 € /an et pour une durée de 9 ans.</p>
42	30/06/2023	<p>Convention pluriannuelle de pâturage pour Monsieur François ELIES</p> <p>Est acceptée la convention pluriannuelle de pâturage avec Monsieur François ELIES concernant la parcelle 32 (30 ha) située à Vivavourge, pour un montant de 70 € /an et pour une durée de 9 ans.</p>
43	01/07/2023	<p>Convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole</p> <p>Est acceptée la convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole avec Abdelkader DJEROUROU du 01/07/2023 au 01/07/2025. Il a pour mission les relations avec le monde combattant, la mémoire des harkis et le cadre de vie des habitants de la Giandola.</p>
44	04/07/2023	<p>Convention de vente de coupe de bois sur pied à l'unité de produit</p> <p>Est acceptée la convention avec Monsieur Maxence GIRARDOT pour la vente de coupe de bois sur pied à l'unité de produit au lieu-dit Pinea, parcelle Section C n° 8 pour 100 stères, au lieu-dit Vignole parcelle Section B n° 522 pour 50 stères, et au lieu-dit Mart, parcelle Section C n° 32 pour 50 stères. La présente convention est conclue pour une durée de 24 mois, avec enlèvement du bois au plus tard le 04/07/2025. La tarification est fixée à 11 € la stère, soit 2 200 € les 200 stères.</p>

45	04/07/2023	<p>Convention de location d'un appartement à l'association ART'ccessible</p> <p>Est acceptée la convention de location d'un appartement sis promenade Georges Clémenceau à l'association ART'ccessible, du 10/07/2023 au 21/07/2023 dans le cadre du projet « été culturel ». Cette convention est consentie à titre gracieux.</p>
46	11/07/2023	<p>Contrat de cession de droit de représentation</p> <p>Est accepté le contrat de cession de droit de représentation avec la SARL Directo Productions pour fixer les modalités d'organisation et de représentation du spectacle de Noëlle PERNA le 25 août 2023.</p>
47	11/07/2023	<p>Convention bipartite concernant l'hébergement de la station automatique Météo-France sur la Commune</p> <p>Est acceptée la convention bipartite avec Météo-France pour l'hébergement de la station météo sis sur le parking des écoles, pour une durée de 3 ans.</p>
48	11/07/2023	<p>Contrat de maîtrise d'œuvre – Restauration des élévations, porche, chevet, décors intérieurs et traitement des abords de l'église Notre-Dame du Mont</p> <p>Est accepté le contrat de maîtrise d'œuvre avec Madelénat Architecture SAS pour la continuité des travaux de l'église Notre-Dame du Mont.</p>
49	26/07/2023	<p>Convention de mise à disposition de la piscine municipale hors sol à l'association TITRE PROVISOIRE</p> <p>Est accepté la convention de mise à disposition du terrain cadastré J0811 et de la piscine municipale hors-sol à l'association TITRE PROVISOIRE. Cette convention est consentie à titre gracieux du 01/07/2023 au 31/08/2023 afin d'y organiser l'activité d'aqua zumba.</p>
50	26/07/2023	<p>Avenant de convention de mise à disposition d'un local à madame Lou-Anne HERBET.</p> <p>Est accepté l'avenant à la convention de location d'un local situé au 1^{er} étage du Pôle jeunesse, à madame Lou-Anne HERBET. Le local est destiné à l'exercice de la profession exclusive de kinésithérapeute du locataire à compter du 01/07/2023, pour une durée de 6 mois renouvelable. La location est consentie moyennant un loyer de 100 € mensuel.</p>

54	23/08/2023	<p>Tarifs de location de salles communales</p> <p>Est acceptée la tarification de location de salles communales, comme suit et à compter de la date de la signature :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">TARIF DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES</th> </tr> <tr> <th colspan="5">Pour les particuliers (communes et hors communes) et les Associations (hors communes)</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Chapiteau</th> <th>Miséricorde / Sainte Catherine</th> <th>A Ca d'Breï</th> <th>Matériel</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Par heure</td> <td>15 €</td> <td>15 €</td> <td>15 €</td> <td>Pas de location de matériel pour une réservation de salle à l'heure</td> </tr> <tr> <td>½ journée (8h / 14h ou 14h / ooh)</td> <td>Pas de location à la ½ journée</td> <td>200 €</td> <td>100 €</td> <td>Pas de location de matériel pour une réservation de salle à la ½ journée</td> </tr> <tr> <td>Journée</td> <td>500 €</td> <td>350 €</td> <td>150 €</td> <td>10 € 1 table et 6 chaises</td> </tr> <tr> <th colspan="5">CAUTION POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES</th> </tr> <tr> <td></td> <td>1 500 €</td> <td>1 000 €</td> <td>500 €</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 200 € (1 à 10 tables) ✓ 300 € (11 à 20 tables) ✓ 500 € (21 tables et plus) </td> </tr> </tbody> </table>	TARIF DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES					Pour les particuliers (communes et hors communes) et les Associations (hors communes)						Chapiteau	Miséricorde / Sainte Catherine	A Ca d'Breï	Matériel	Par heure	15 €	15 €	15 €	Pas de location de matériel pour une réservation de salle à l'heure	½ journée (8h / 14h ou 14h / ooh)	Pas de location à la ½ journée	200 €	100 €	Pas de location de matériel pour une réservation de salle à la ½ journée	Journée	500 €	350 €	150 €	10 € 1 table et 6 chaises	CAUTION POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES						1 500 €	1 000 €	500 €	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 200 € (1 à 10 tables) ✓ 300 € (11 à 20 tables) ✓ 500 € (21 tables et plus)
TARIF DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES																																										
Pour les particuliers (communes et hors communes) et les Associations (hors communes)																																										
	Chapiteau	Miséricorde / Sainte Catherine	A Ca d'Breï	Matériel																																						
Par heure	15 €	15 €	15 €	Pas de location de matériel pour une réservation de salle à l'heure																																						
½ journée (8h / 14h ou 14h / ooh)	Pas de location à la ½ journée	200 €	100 €	Pas de location de matériel pour une réservation de salle à la ½ journée																																						
Journée	500 €	350 €	150 €	10 € 1 table et 6 chaises																																						
CAUTION POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES																																										
	1 500 €	1 000 €	500 €	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 200 € (1 à 10 tables) ✓ 300 € (11 à 20 tables) ✓ 500 € (21 tables et plus) 																																						
55	24/08/2023	<p>Marché de maîtrise d'œuvre pour la 2^{ème} phase des travaux de restauration du clocher, des élévations, des couvertures et des façades de la chapelle Sainte-Catherine</p> <p>Est signé un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'Architecture « Madelénat Architecture » pour un montant de 23 280 €.</p>																																								
56	24/08/2023	<p>Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame des Grâces</p> <p>Est signé un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'Architecture « Madelénat Architecture » pour un montant de 29 554 €.</p>																																								
57	25/08/2023	<p>Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la démolition de l'ancien bâtiment technique sinistré et la création d'un nouveau bâtiment</p> <p>Est signé un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'Architecture « Onarchitecture » pour un montant de 116 250 €.</p>																																								

Approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 14 juin 2023.

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil l'approbation du Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 14 juin 2023.

Madame Colette BENOUAHAB, Conseillère Municipale, souhaite modifier la transcription de son interlocution page 18 comme suit : « Elle explique avoir répondu à cette lettre, en mettant en copie tous les Élus, pour exprimer son désaccord avec les motivations de cette décision, mais précise qu'elle sera toujours présente en tant que Conseillère Municipale pour les administrés qui l'ont élue au Conseil Municipal et pour sa liberté d'expression ».

Monsieur le Maire approuve les modifications.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

N°	Objet	Page
1	Approbation du protocole d'accord transactionnel – Dédommagement tempête Alex	7
2	Présentation du plan communal de sauvegarde	7
3	Décisions modificatives n° 1, 2 et 3 – Budget Principal	8
4	Décisions modificatives n° 1 et 2 – Budget Crèche	8
5	Admissions en non-valeur	8
6	Attribution de subventions supplémentaires aux associations	8
7	Approbation du règlement intérieur du City Stade	9
8	Approbation du règlement intérieur et de la fiche de réservation relatifs à la location de salles	9
9	Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal	9
10	Acquisition de locaux commerciaux situés dans le centre historique	9
11	Demande de subvention pour l'acquisition de locaux commerciaux situés dans le centre historique	10
12	Acquisition par la Commune d'un terrain situé à La Giandola	10
13	Acquisition par la Commune d'une cave située rue du Collet	10
14	Acquisition par la Commune de parcelles situées au lieu-dit Le Castel	10
15	Demande de subvention au Département pour un terrain situé à La Giandola, une cave située rue du Collet et un terrain situé au lieu-dit Castel	11
16	Vente d'une parcelle communale située à Piène-Haute	11
17	Vente d'une parcelle située au Foussa	11
18	Annulation de la délibération n°47-2023 relative à l'échange de biens immobiliers	12
19	Échange de biens immobiliers	12

20	Demande de subvention au Département relative à une mission architecte pour le réaménagement du centre-bourg de Breil-sur-Roya	12
21	Demande de subventions pour le réaménagement d'un carré au cimetière de Breil-sur-Roya	12
22	Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à Habitat 06 pour la réhabilitation de deux anciens immeubles SNCF route Saint-Pierre	13
23	Modification du plan de financement pour la réhabilitation des deux anciens immeubles SNCF	13
24	Approbation du bail emphytéotique pour le terrain du futur bâtiment des services techniques	14
25	Approbation de la Convention avec le Parc National du Mercantour	14
26	Demande de subvention au Parc du Mercantour pour la rénovation de l'éclairage public de la Promenade Goulden	14
27	Approbation de la convention d'entretien et de remise en état de sentiers avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française	15
28	Approbation du nouveau plan communal de sauvegarde	15
29	Adhésion à l'offre du SICTIAM en matière d'éclairage public	15
30	Adhésion au groupement de commande du Département pour l'achat d'électricité	16
31	Demande de subvention dans le cadre des amendes de police	16
32	Création de postes au tableau des effectifs	17
33	Informations diverses	17
34	Questions diverses	18

1. Approbation du protocole d'accord transactionnel – Dédommagement tempête Alex

Point retiré de l'ordre du jour.

2. Présentation du plan communal pour la réhabilitation du patrimoine religieux

Monsieur le Maire présente le plan communal, joint au présent procès-verbal (annexe n° 1), pour la réhabilitation du patrimoine religieux.

Le Conseil Municipal prend acte.

3. Décisions modificatives n° 1, 2 et 3 – Budget Principal

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Audrey ROSSI, 1^{ère} Adjointe au Maire, pour la présentation des points n° 3 et 4.

Madame Audrey ROSSI explique la nécessité de délibérer concernant la première, deuxième et troisième décision modificative de l'année, afin de procéder à des ajouts budgétaires et de rééquilibrer les dépenses et les recettes.

Après avoir livré le détail des inscriptions budgétaires, Madame Audrey ROSSI propose aux Conseillers Municipaux d'approuver les décisions modificatives n°1, 2 et 3 au Budget Principal.

Approuvé à l'unanimité.

4. Décisions modificatives n° 1 et 2 – Budget Crèche

Madame Audrey ROSSI explique la nécessité de délibérer concernant la première et la deuxième décision modificative de l'année, afin de procéder à des ajouts budgétaires et de rééquilibrer les dépenses et les recettes.

Après avoir livré le détail des inscriptions budgétaires, Madame Audrey ROSSI propose aux Conseillers Municipaux d'approuver les décisions modificatives n°1 et 2 au Budget Crèche.

Approuvé à l'unanimité.

5. Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire expose :

Sur proposition du comptable public, il y a lieu d'admettre en non-valeur différents titres de recettes pour un montant total de 3 098,26 €.

Monsieur le Maire demande de statuer sur l'admission en non-valeur de ces créances.

Approuvé à l'unanimité.

6. Attribution de subventions supplémentaires aux associations

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Thierry GUIDO, 4^{ème} Adjoint au Maire.

Monsieur GUIDO propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer le versement d'une subvention aux associations suivantes :

➤ CANAL DE BANCAO 500,00 €

Approuvé à l'unanimité

7. Approbation du règlement intérieur du City Stade

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'approuver le règlement intérieur du City Stade, pour une parfaite utilisation de ce dernier, et afin d'éviter toute incivilité. Ainsi, la Commune pourra prendre des sanctions nécessaires lorsque ce règlement ne sera pas respecté.

Monsieur Michel BRAUN, Conseiller Municipal, demande si le règlement sera affiché sur site.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Approuvé à l'unanimité.

8. Approbation du règlement intérieur et de la fiche de réservation relatifs à la location de salles

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité d'approuver le règlement intérieur et la fiche de réservation pour le bon fonctionnement de la location des salles communales et du chapiteau. Les tarifs appliqués ont été actés sur décision du Maire et la mise en place de ce règlement a pour objectif de rappeler les règles à respecter lors de l'utilisation des salles communales. **Monsieur le Maire** précise que le montant de la location ainsi que la caution pour la location des salles et du matériel s'appliquent aux particuliers de la Commune et hors-commune et aux associations hors commune.

Monsieur Thierry GUIDO rappelle que la réservation de la salle est accordée au demandeur à compter du moment où la fiche de réservation a été approuvée et qu'elle lui a été remise signée par la Conseillère Municipale déléguée aux salles et au matériel.

Approuvé à l'unanimité.

9. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu, au vu de la nouvelle réforme des règles de publications et de conservation des actes, de modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité.

10. Acquisition de locaux commerciaux situés dans le centre historique

Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite faire l'acquisition de locaux commerciaux situés dans le centre historique de la Commune, au 17/19 rue Pasteur pour un montant de 58 000 €, et au 36 rue Pasteur pour un montant de 33 000 €. Le montant total de ces deux acquisitions est de 91 000 €. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

Approuvé à 17 voix pour (Monsieur Renaud LEFEBVRE, Conseiller Municipal, ne participe pas au vote).

11. Demande de subvention pour l'acquisition de locaux commerciaux situés dans le centre historique

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter l'aide du Département à hauteur 80% du montant total HT de 91 000 €, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité.

12. Acquisition par la Commune d'un terrain situé à La Giandola

Monsieur le Maire informe que la Commune souhaite faire l'acquisition d'un terrain cadastré section C n° 616 au quartier de la Giandola, d'une superficie de 1 428 m², pour un montant de 117 000 € HT. Il informe également que la Commune s'engage à rembourser la taxe d'aménagement au propriétaire, d'un montant de 3 099 €.

Le montant total de cette opération est donc de 120 099 €.

Monsieur Michel BRAUN pense qu'il serait préférable de laisser faire le marché immobilier pour les particuliers. Il pense également que la parcelle section C n° 617 est liée à la parcelle section C n° 616 que la Commune souhaite acquérir.

Monsieur le Maire s'informerait à ce sujet auprès des services concernés.

Approuvé à 17 voix pour et 1 voix contre (Madame Colette BENOUAHAB).

13. Acquisition par la Commune d'une cave située rue du Collet

Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite faire l'acquisition d'une cave cadastrée section E n° 419, située au 7 rue du Collet, pour un montant de 5 000 € HT. Il informe que ce genre d'acquisitions a pour but d'éviter que des îlots entiers de biens privés restent en ruine.

Monsieur Michel BRAUN explique qu'il serait intéressant de transformer ce type de biens en des reproductions de boutiques anciennes.

Approuvé à l'unanimité.

14. Acquisition par la Commune de parcelles situées au lieu-dit Le Castel

Monsieur le Maire explique que la Commune souhaite faire l'acquisition de parcelles cadastrées section E n° 49, 42, 66, 67, 68, 69 et 70, situées au lieu-dit Le Castel, pour un montant de 13 000 € HT. Ces parcelles d'environ 2 hectares au total, situées entre la porte de Gênes et les Crottés, présentent un enjeu attractif pour la Commune.

Monsieur Michel BRAUN remercie Monsieur Edmond PLAWCZYK pour sa proposition de vente faite à la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

15. Demande de subvention au Département pour un terrain situé à La Giandola, une cave située rue du Collet et un terrain situé au lieu-dit Castel

Monsieur le Maire souhaite solliciter le Département pour les trois acquisitions suivantes :

➤ Un terrain situé à la Giandola	120 099 €
➤ Une cave située 7 rue du Collet	5 000 €
➤ Des parcelles situées au Lieu-dit Le Castel	13 000 €

Le montant total de ces 3 acquisitions est de 138 099 €.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département, à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à 17 voix pour et 1 voix contre (Madame Colette BENOUAHAB).

16. Vente d'une parcelle communale située à Piène-Haute

Monsieur le Maire informe que Monsieur Jérôme MERCADIER a formulé une demande à la Mairie afin de lui vendre la parcelle communale cadastrée L1053, située à Piène-Haute.

Monsieur le Maire, après avoir expliqué à l'Assemblée que cette parcelle de 112 m² se situe dans une zone agricole, propose de la céder à 5 € le m², soit une vente au prix de 560 €.

Approuvé à l'unanimité.

17. Vente d'une parcelle située au Foussa

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a acquis une parcelle cadastrée H435, située chemin du Foussa, par Arrêté Municipal du 17 février 2020 relatif aux biens sans maître. Monsieur Pierre CONTRI, décédé le 28 novembre 2010 et propriétaire de la parcelle cadastrée H436 se pensait également propriétaire de la parcelle H435 et s'était comporté comme tel depuis l'acte notarié, le titrant sur les parcelles officielles. Madame Gabrielle CONTRI, épouse AIPERTO, fille du défunt, souhaiterait se porter acquéreur de la parcelle H435.

Au vu de la situation géographique de la parcelle communale cadastrée H435 (parcelle enclavée par la parcelle H436), et considérant que ce bien, un cabanon de 15 m² acquis gracieusement par la Commune, ne présente pas d'intérêt pour cette dernière, **Monsieur le Maire** propose de la céder à Madame CONTRI au prix de 1 000 €.

Approuvé à l'unanimité.

18. Abrogation de la délibération n°47/2023 relative à l'échange de biens immobiliers

Monsieur le Maire informe les Élus qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 47/2023 ayant pour objet l'échange de biens immobiliers entre la Commune et Monsieur Francis ORENGO. Cette délibération ne dissocie pas correctement cet échange.

Approuvé à l'unanimité.

19. Échange de biens immobiliers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un échange de biens immobiliers, comme suit :

- La Commune cède à Monsieur Francis ORENGO la parcelle cadastrée E 588, correspondant à la rampe d'accès au garage, estimée à 1 000 €.
- Monsieur Francis ORENGO cède à la Commune la parcelle cadastrée E 585, correspondant à un morceau de voirie non utilisé et qui permet l'accès au garage, estimée à 1 000 €.

Par ailleurs, Monsieur Francis ORENGO cède la parcelle cadastrée E 191, correspondant à un local commercial situé au 9 rue Ciappera, à l'euro symbolique.

Approuvé à l'unanimité.

20. Demande de subvention au Département relative à une mission architecte pour le réaménagement du centre-bourg de Breil-sur-Roya

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à une étude de programmation / Assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les interventions à entreprendre sur les bâtisses du vieux village de Breil-sur-Roya, afin de mesurer l'impact architectural des éventuelles démolitions. Le montant de cette opération est de 8 100 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Monsieur Michel BRAUN demande les résultats des sondages et des études techniques réalisés.

Monsieur le Maire répond par la négative et indique qu'il a reçu ce matin la Sous-Préfète Nice-Montagne pour les problèmes rencontrés au niveau des immeubles de la place Brancion, et lui a exprimé son impatience concernant la réponse de la Préfecture sur le devenir de ces immeubles.

Approuvé à l'unanimité.

21. Demande de subventions pour le réaménagement d'un carré au cimetière de Breil-sur-Roya

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de procéder au réaménagement du carré situé place des colombes et des hirondelles, au cimetière de Breil-sur-Roya, pour optimiser au maximum l'espace. Ce réaménagement consiste à fossoyer entièrement ce carré et à créer un ossuaire, 18 pleines terres (8

terres communes et 10 autres pleines terres louées sous forme de concession), 13 caveaux 4 places, 8 caveaux 2 places, 16 caveaux 1 places, 10 columbariums et un jardin du souvenir.

Le montant de cette opération est de 93 950 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement et sollicite l'aide du Département à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité.

Madame Colette BENOUAHAB informe qu'il y avait eu une demande de la part de la Communauté Musulmane pour avoir un carré au cimetière, et souhaite connaître le devenir de cette demande.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a plus à ce jour de distinction formelle entre les différentes communautés religieuses. La demande des administrés de confession musulmane est d'avoir de la pleine terre avec une bonne orientation, ce qui sera réalisé dans ce projet de réaménagement.

Monsieur Michel BRAUN a une pensée pour Monsieur Mario AMERIO, Ancien adjoint au Maire, qui avait lui aussi œuvré pour ce projet de réaménagement du cimetière de Breil-sur-Roya.

22. Approbation de l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à Habitat 06 pour la réhabilitation de deux anciens immeubles SNCF route Saint-Pierre

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 123/2022 du 30 novembre 2022, l'Assemblée a approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à Habitat 06 pour la réhabilitation de deux anciens immeubles SNCF situés 21 et 24 route Saint-Pierre.

Il convient ce jour d'approuver l'avenant n°1 afin de modifier l'enveloppe prévisionnelle de l'opération, compte tenu de l'augmentation du prix des matières premières.

Approuvé à l'unanimité.

23. Modification du plan de financement pour la réhabilitation des deux anciens immeubles SNCF

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 12 avril 2023, le Conseil Municipal avait approuvé la modification du plan de financement pour la réhabilitation de deux immeubles SCNF.

Monsieur le Maire propose de modifier à nouveau le plan de financement comme suit :

Le montant de cette opération est de 1 875 322 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'aide du Département à hauteur de 60,32% du montant total HT, et l'aide de l'État, à hauteur de 19,68% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Approuvé à l'unanimité.

24. Approbation du bail emphytéotique pour le terrain du futur bâtiment des services techniques

Monsieur le Maire expose :

Afin de permettre le relogement des services techniques de la commune de Breil-sur-Roya dont le bâtiment a été détruit par la tempête Alex, la commission permanente du Département a approuvé, lors de sa séance du 25 novembre 2022, la mise à disposition au bénéfice de la commune de Breil-sur-Roya, par bail à construction, un terrain d'une superficie d'environ 2000 m², issu de la parcelle départementale J 1090 à Breil-sur-Roya.

Les domaines ont évalué la redevance liée à un bail à construction par avis en date du 27 juillet 2023 à plus de 6 000 € / an pour une durée de 70 ans, et à 1 795 € / an pour une durée de 50 ans.

Il est donc proposé d'approuver le bail à construction sur une durée de 50 ans moyennant une redevance annuelle de 1 795 €.

Approuvé à l'unanimité.

25. Approbation de la Convention avec le Parc National du Mercantour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention d'application de la charte du Parc National du Mercantour pour la période 2023 - 2028.

Approuvé à l'unanimité.

26. Demande de subvention au Parc du Mercantour pour la rénovation de l'éclairage public de la Promenade Goulden

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la convention d'application de la charte du Parc National du Mercantour 2023 - 2028, la rénovation de l'éclairage public fait partie des opérations éligibles. Dans ce cadre, la commune de Breil-sur-Roya a décidé de rénover l'éclairage public le long de la Roya, au niveau de la promenade Goulden.

Le montant de cette opération est de 11 907 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter le Parc National du Mercantour, dans le cadre des crédits d'intervention pour les opérations lancées par les communes adhérentes à la charte du Parc, à hauteur de 8 273 €.

Approuvé à l'unanimité.

27. Approbation de la convention d'entretien et de remise en état de sentiers VTT avec la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention d'entretien et de remise en état de sentiers VTT par la CARF, afin d'entretenir et de remettre en état 16 sentiers VTT de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

28. Approbation du nouveau Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur le Maire laisse la parole à **Monsieur Daniel GIORDAN**, 2^{ème} Adjoint au Maire, pour présenter le nouveau Plan Communal de Sauvegarde.

Monsieur Daniel GIORDAN explique que les modifications du Plan Communal de Sauvegarde portent essentiellement sur la diffusion de nouvelles cartes relatives aux risques de mouvements de terrain et de feux de forêt, du nouveau plan d'alerte concernant la rupture de barrage et sur la mise à jour de certaines coordonnées téléphoniques. Il sera mis à disposition dans différents sites (Police Municipale, la caserne des pompiers, la Gendarmerie et les écoles, ...).

Monsieur le Maire indique que le système de radiotélécommunication est opérationnel, avec un jeu de 6 radios à la Mairie, 1 radio à Piène-Haute et 1 radio à Libre. Il indique également avoir été en contact la semaine dernière avec la DREAL afin de pouvoir établir une nouvelle convention avec EDF pour l'occupation du domaine hydroélectrique du lac de Breil-sur-Roya. L'ancienne convention étant échue, cette nouvelle convention permettra de régulariser la mise en place du futur chapiteau, du jet d'eau et des barques.

Monsieur Francis FRECOURT demande s'il est prévu l'installation d'un ponton pour les pêcheurs à mobilité réduite.

Monsieur le Maire explique que le belvédère aménagé au-dessus du lac est adapté aux personnes à mobilité réduite, ainsi que le futur ponton qui accueillera les barques.

Monsieur Jean-Louis TAYLOR, Conseiller Municipal, demande si la convention prévoit l'entretien du lac, et à qui cela incomberait.

Monsieur le Maire explique que la convention ne prévoit pas cela mais que si la Commune ne s'en occupe pas, personne d'autre le fera.

Approuvé à l'unanimité.

29. Adhésion à l'offre du SICTIAM en matière d'éclairage public

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver l'adhésion à l'une des trois offres proposées par le SICTIAM en matière d'éclairage public.

Monsieur le Maire expose l'offre n°2 qui semble être la plus intéressante, proposant une intervention globale et forfaitaire portant non seulement sur la délégation de maîtrise d'ouvrage de travaux neufs ou d'extension et de rénovation sur les réseaux et les installations d'éclairage public mais également sur la maintenance de ces équipements incluant l'ensemble des options proposées par le SICTIAM.

Monsieur le Maire précise que le SICTIAM s'occupe des demandes de subventions. La part communale est estimée à 12 000 € / an pendant 12 ans. La maintenance est facturée 20 € par point lumineux.

Monsieur Michel BRAUN dit que la part communale sera remboursée par les économies engendrées par la Commune grâce au remplacement de toutes les ampoules actuelles par des ampoules led. Il indique que le délai de remplacement des ampoules usagées est de 5 jours contre presque un mois à ce jour, ce qui est très positif.

Monsieur Francis FRECOURT, conseiller Municipal, acquiesce en indiquant que cette baisse de consommation entrainera aussi la modification de l'abonnement actuel qui sera revu à la baisse, ce qui est plus que bénéfique pour la Commune.

Madame Danielle GASTALDI, Conseillère Municipale, demande si la Commune garde un droit de regard sur les travaux conséquents entrepris sur son territoire.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Les projets seront définis en accord avec le SICTIAM.

Approuvé à l'unanimité.

30. Adhésion au groupement de commande du Département pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire informe que les 15 communes de la CARF, ainsi que la CARF, ont décidé d'adhérer au groupement de commande du Département pour l'achat d'électricité.

Approuvé à l'unanimité.

31. Demande de subvention dans le cadre des amendes de police

Monsieur le Maire informe que la préfecture des Alpes-Maritimes a confié au Département la répartition d'une dotation « amendes de police » relative à la circulation routière. Cette dotation est attribuée aux communes et groupement de communes de moins de 10 000 habitants compétents en matière de voirie communale, de transports en commun et de parcs de stationnement.

Cette aide va permettre à la commune de Breil-sur-Roya de co-financer les travaux pour l'installation de bornes escamotables afin d'assurer la sécurité des piétons autour du lac et dans la rue Pasteur.

Le montant de cette opération est de 84 871,20 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Département, dans le cadre des amendes de police, à hauteur de 30% du montant total HT, et l'aide du Département, dans le cadre des aides aux collectivités sur la prévention et la sécurité sur la voie publique, à hauteur de 50% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Monsieur Michel BRAUN explique qu'il faudra définir les modalités d'accès à la rue Pasteur après l'installation des bornes escamotables.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe déjà un arrêté réglementant la circulation dans cette rue. Il profite de ce point à l'ordre du jour pour informer les Élus que la publication des marchés relative à la vidéoprotection a été faite la semaine dernière.

Monsieur Francis FRECOURT indique qu'il serait judicieux de faire apparaître dans l'arrêté, si cela n'est pas déjà le cas, une limitation de hauteur pour les véhicules entrant dans la rue Pasteur.

Approuvé à l'unanimité.

32. Création de postes au tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, compte tenu des avancements de grade 2023, de créer 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet et 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Il propose également, compte tenu de la réussite au concours de la fonction publique territoriale de Madame Adeline RENOUF qu'il félicite, de créer 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires).

Approuvé à l'unanimité.

33. Informations diverses

Monsieur Michel BRAUN rappelle l'importance de la manifestation pour le tunnel de Tende samedi 16 septembre à 10h.

Monsieur le Maire informe qu'une conférence sur l'Intelligence Artificielle est organisée à l'A Ca d'Breï le mercredi 27 septembre et que le Prince de Monaco sera présent dans les Hameaux de Piène-Haute et de Libre le 9 octobre prochain.

Madame Collet BENOUAHAB souhaite faire annexer un courrier au Procès-Verbal (annexe n°2) en réponse aux dires de **Monsieur le Maire** sur le post Facebook du 28 juin dernier (annexe n° 3).

Monsieur Francis FRECOURT informe avoir pris la parole lors d'une réunion avec le SICTIAM, en présence de **Monsieur Paul REY**, Conseiller Municipal, afin de relancer la problématique de la dématérialisation des ASA et le coût que cela pourrait représenter pour ces dernières. Il indique que le SICTIAM est prêt à envoyer un intervenant sur la Commune.

Monsieur Renaud LEFEBVRE explique qu'il y a un risque pour les ASA de devenir des ASL, avec les difficultés de paiement des cotisations.

Monsieur le Maire explique avoir rencontré le Directeur du SICTIAM lundi. L'intervention de **Monsieur Francis FRECOURT** a eu des répercussions car la Direction va faire une proposition pour venir en aide aux ASA, en leur demandant par exemple de ne payer que l'adhésion au SICTIAM.

Madame Marie-Lou ALLAVENA, 3^{ème} Adjointe au Maire, souhaite savoir si une convention peut être établie entre la DDE et le service des Brigades Vertes de la Mairie afin de se mettre en accord sur les terrains de la DDE entretenus par les Brigades Vertes et inversement.

Monsieur le Maire explique qu'une convention n'est pas nécessaire. La DDE se rend déjà disponible lorsque la Commune sollicite son aide.

Monsieur Thierry GUIDO informe que l'École Départementale de Musique sera présente mercredi 13 septembre à 16h30 à l'A Ca d'Breï pour les personnes souhaitant inscrire leur enfant.

Madame Colette BENOUAHAB souhaite rendre hommage aux victimes du tremblement de terre survenu au Maroc le 9 septembre dernier.

Monsieur le Maire la remercie pour cet hommage et informe que la Commune souhaite faire un don en ce sens. Cela sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Madame Audrey ROSSI informe qu'un vernissage est prévu vendredi à 18h30 à la chapelle Sainte-Catherine, relatif à l'exposition « Montagnes sacrées ».

Après avoir lu le courrier de **Madame Colette BENOUAHAB** (annexe n°2), **Monsieur le Maire** informe qu'il souhaite également annexer son post Facebook (annexe n°3) afin que les administrés aient tous les éléments nécessaires à la compréhension du courrier. Il rappelle que les réunions de Majorité sont obligatoires et précise qu'un élu absent de toutes ces réunions, pendant 2 ans et demi, ne peut pas se considérer comme un élu de la majorité.

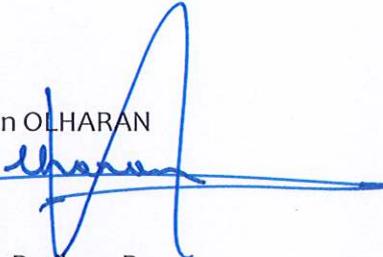
Madame Colette BENOUAHAB précise que tout ce qu'elle a à dire est écrit dans son courrier. Chacun a sa version des faits mais la population est présente pour voir qui elle est, d'où elle vient et où elle va. Elle indique ne pas avoir besoin que l'on raconte des bêtises sur elle juste pour lui porter atteinte et pour qu'elle démissionne. Elle affirme que les dires de **Monsieur le Maire** postés sur Facebook le 28 juin dernier sont faux, et qu'il profite de sa position pour nuire aux personnes qui sont en désaccord avec lui. Elle souhaite que cesse ce qu'elle considère comme des enfantillages.

Avant de clore le débat, **Monsieur le Maire** souhaite soulever le manque de loyauté dont a fait preuve **Madame Colette BENOUAHAB** envers l'équipe municipale, alors qu'elle était toujours Conseillère Municipale déléguée et percevait à ce titre une indemnité.

34. Questions diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Sébastien OLHARAN Maire, remercie l'assemblée et clôture la séance à 22h30.

Sébastien OLHARAN

Maire de Breil-sur-Roya



Plan pour la réhabilitation du patrimoine religieux

Travaux prévus ou réalisés :

Eglise Saint-Michel de Libre : 104 349 €
2022

Chapelle Sainte-Catherine : 347 772 €
Phase 1 : 2022-2023 / Phase 2 : 2024

Chapelle de Notre-Dame du Mont : 1 536 972 €
2022-2026

4 chapelles rurales (Saint-Jean à Libre, Annonciation et Saint-Jérôme à Piène, Sainte-Anne à La Giandola) : 165 000 €
2024

Chapelle de la Visitation à Piène-Haute : 170 302 €
2024-2025

Chapelle de Notre-Dame des Grâces : 283 327 €
2024-2025

Eglise Sancta-Maria in albis et Chapelle de la Miséricorde : 2 085 399 €
2024-2027

Total : 4 693 121 €

Subventions obtenues ou attendues :

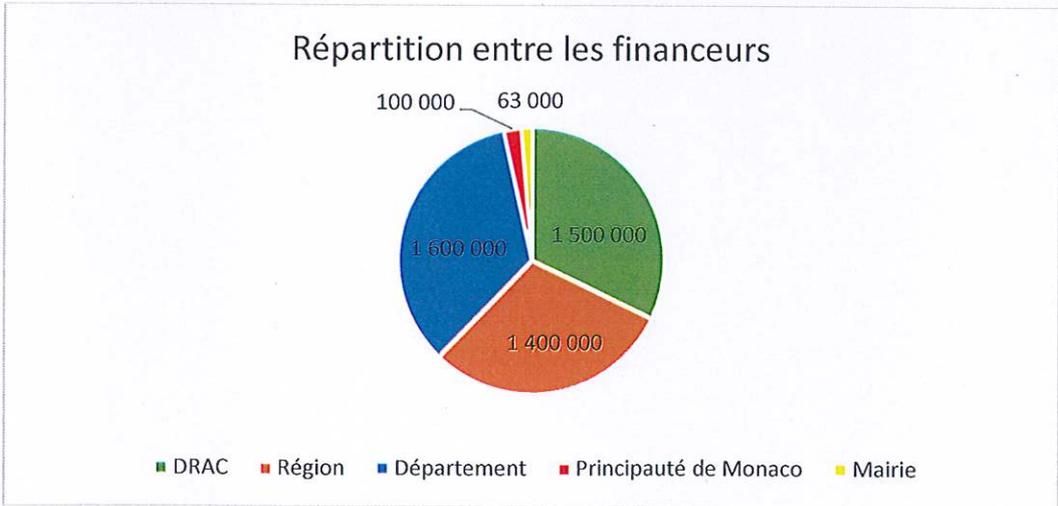
DRAC : 1 483 000 €

Région : 1 358 000 €

Département : 1 621 582 €

Principauté de Monaco : 98 000 €

Reste à charge Mairie : 63 000 €





Ville de
Breil sur Roya

Madame Colette BENOUAHAB

Conseillère municipale

à Monsieur Sébastien OLHARAN

Maire de Breil sur Roya

Breil sur Roya, le 11 septembre 2023

Monsieur Le Maire

Il y a 2 mois, vous déclariez, sur Facebook, votre grand souci de transparence qui vous contraint à annoncer publiquement, à vos "fans", votre choix de me retirer mes délégations au sein du conseil municipal.

Cette déclaration, faussement transparente, n'appelle de ma part aucune objection. Elle vous appartient et, à vrai dire, venant de vous, elle ne m'étonne point.

Cependant, j'estime être en droit d'y répondre et, vacances obligent, j'ai attendu la rentrée de septembre, pour le faire.

En effet, je m'étonne de votre lecture habile et réductrice de mon investissement dans les délégations que vous m'aviez logiquement confiées, suite à notre victoire aux dernières élections municipales.

Ces élections, nous les avons gagnées ensemble, et chacun y avait apporté sa contribution. A ce sujet, je me permets de vous rappeler que c'est vous en personne qui m'aviez sollicitée pour être sur votre liste, sur recommandation de Madame et Monsieur DJEROUROU Zohra et Abdel.

Quant à la réalité de mon investissement au conseil municipal, elle est tout simplement la suivante :

De Mai 2020 à Juin 2023, donc sur les 26 réunions du conseil municipal que vous avez animées, j'en ai honoré plus que les 3/4 et, pour le 1/4 restant, j'ai toujours donné pouvoir à un membre de notre majorité, car les réunions se tenaient à des jours et à des horaires pendant lesquels j'étais déjà engagée ailleurs, soit en tant que représentante du personnel soignant de l'hôpital de Breil, soit en tant que responsable syndicale.

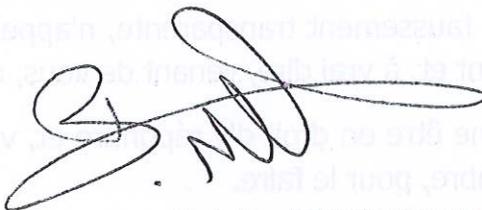
J'ai réalisé, par ailleurs, une soixantaine d'interventions au nom de la commune, dont des permanences au CCAS et des heures interminables de distribution de dons et autres aides, au profit des habitants de la Roya.

Que vous me retiriez mes délégations, c'est une décision qui vous regarde, mais que vous la justifiez en me calomniant comme vous l'avez fait sur les réseaux sociaux n'est pas acceptable, et vous déshonore, parce que les raisons de votre choix ne sont pas celles que vous avancez.

Enfin, sans me demander mon avis, vous avez eu le culot de m'annoncer désormais dans l'opposition !

Aussi, je me permets de vous répondre clairement que je suis une femme et conseillère municipale libre de mes choix, ni à droite, ni à gauche, mais bien droite dans mes bottes et là, pour le coup, réellement transparente, pour le reste de ma mandature.

Avec le respect que je dois à votre rang de Maire.



Colette BENOUAHAB

Conseillère municipale



Sébastien Olharan, Maire de Breil-sur-Roya, Conseiller départemental

28 juin · 🌐

...

Chers amis,

En transparence, je veux vous expliquer la décision que j'ai dû prendre, à regrets, de retirer ses délégations à la Conseillère municipale Colette Benouahab.

Le 23 mai 2020, j'ai nommé Colette Benouahab, élue sur ma liste aux élections municipales à Breil-sur-Roya, comme Conseillère municipale déléguée à la santé, aux affaires sociales et à la Giandola.

Hélas, je suis forcé de constater que, dès la fin de l'année 2020, Mme Benouahab s'est mise à l'écart de notre équipe municipale.

Depuis deux ans et demi, Mme Benouahab n'a pas participé à une seule réunion de la majorité municipale, ni à une seule cérémonie des vœux du Maire, ni de vœux au personnel, ni au repas des anciens, ni à aucune fête de village, ni à aucune cérémonie de commémoration (à l'exception du 25 septembre), sans jamais m'adresser le moindre mot d'excuse.

En parallèle, Mme Benouahab n'a participé activement à aucun projet municipal et n'a pas vraiment exercé les missions que je lui ai confiées.

L'été dernier, je l'ai reçue en entretien et je lui ai proposé de travailler sur l'accompagnement des harkis pour leurs dossiers d'indemnisation, sur la création d'un nouveau cimetière municipal, sur l'élargissement de notre service d'aide à domicile du CCAS aux personnes handicapées,... Sur tous ces dossiers importants, elle ne m'a jamais rendu compte du moindre travail effectué et il est clair que rien n'a avancé.

A ce refus de s'impliquer dans l'action municipale, sont venus s'ajouter des comportements ouvertement déloyaux et hostiles envers notre équipe municipale que je ne pouvais tolérer plus longtemps.

J'ai donc été obligé d'admettre, à contre cœur, que Colette Benouahab ne faisait plus partie de la majorité municipale.

C'est désormais mon adjointe Marie-Lou Allavena qui reprend ses délégations aux affaires sociales et à la santé, et le Conseiller municipal Jean-Louis Taylor qui se chargera de La Giandola.

Mme Benouahab a annoncé sa décision de rester malgré tout au Conseil municipal, dans l'opposition.

Même si c'est son droit, je considère que ce choix est contraire à la volonté exprimée par les Breillois aux dernières élections municipales.

Mme Benouahab a été élue par les habitants comme membre de notre équipe. Elle n'a pas été élue pour faire cavalier seul, et encore moins pour faire de l'opposition.

En 2020, j'avais accepté, à sa demande et de bon cœur, de faire figurer Colette Benouahab sur ma liste aux élections municipales. Je lui ai accordé ma confiance et des délégations importantes. Je suis donc triste et déçu que les choses se terminent ainsi.

Fidèle à ma ligne de conduite, je poursuivrai mon engagement pour Breil-sur-Roya et ses habitants, en rassemblant toutes les personnes de bonne volonté qui veulent travailler pour l'intérêt général et sans me laisser distraire par d'inutiles querelles d'ego.

Bien amicalement,

Sébastien Olharan

A noter : pour éviter les polémiques, les commentaires sont bloqués sous cette publication.